



## DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2025 – 062

**Objet :** INSTALLATION D'UN COMPTEUR VÉLO ET TROTTINETTE – VOIE VERTE  
SENLIS

**NOUS**, Guillaume MARÉCHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

**Vu** la délibération n° 2021-CC-03-045 du 6 juillet 2021, approuvant le Schéma directeur Cyclable de la CCSSO ;

**Vu** la proposition financière établie de la société Eco-Compteur du 19 août 2025 ;

**Considérant** la nécessité d'avoir des statistiques fiables sur la fréquentation des voies vertes et infrastructures cyclables réalisées dans le cadre du schéma directeur cyclable pour mesurer fidèlement la pertinence des aménagements ;

### DÉCISIONS

- ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière de la société Eco-Compteur, 4 rue Charles Bourseul, 22300 Lannion, portant sur l'achat et l'installation d'un compteur en site propre pour le comptage des vélos et des trottinettes, pour un montant de 5 705 € HT soit 6 846 € TTC.
- ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



communauté  
de communes

**ARTICLE 4**

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 20 AOUT 2025

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le : 21 AOUT 2025  
de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 21 AOUT 2025

Guillaume Maréchal  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise  
Maire de Fleurines  
Par délégation : M. François Dumoulin  
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

